

SINGTIME

Société par actions simplifiée au capital de 41.054,55 euros
Siège social : 40, avenue de la République – 75011 Paris
RCS Paris 793 501 487
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 2 JUILLET 2025

[...]

I. CONSTATATION DE LA REALISATION DÉFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président,

Rappelle qu'aux termes de la quatrième décision des décisions unanimes des associés de la Société en date du 13 mai 2025 (les « **DUA** »), la collectivité des associés a décidé de procéder à une augmentation du capital social de la Société d'un montant total, prime d'émission incluse, de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (499.998,75€) pour le porter de **quarante et un mille cinquante-quatre euros et cinquante-cinq centimes (41.054,55€)** à **quarante et un mille cinquante-cinq euros et quatre-vingt centimes (41.055,80€)**, par l'émission de cinquante (50) ADP F d'une valeur nominale de 0,025 euro chacune (l'« **Augmentation de Capital** »),

Rappelle que la souscription des ADP F était réservée au profit des personnes suivantes et dans les proportions suivantes :

[...]

(les « **Souscripteurs** »)

Rappelle qu'aux termes des DUA, la collectivité des associés a déterminé les modalités et détails des souscriptions et a notamment décidé que les souscriptions :

- seraient reçues au siège social de la Société, à compter des DUA et jusqu'au 25 mai 2025 inclus, étant précisé que la souscription pourrait être close par anticipation dès que toutes les ADP F auront été souscrites dans les conditions prévues dans les DUA ou que le Président de la Société aura la faculté de proroger ladite période,
- devraient être intégralement libérées, pour la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission, en numéraire, y compris, le cas échéant, par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la Société.

Le Président, au vu :

- des bulletins de souscription reçus par les Souscripteurs,
- du certificat du dépositaire des fonds établi le 16 mai 2025 par la banque Société Générale,

Constate que les 50 ADP F ont été souscrites en totalité et que ces souscriptions ont été intégralement libérées, à hauteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (499.998,75€), par versement en numéraire sur le compte spécial d'augmentation de capital ouvert par la Société auprès de la banque Société Générale,

Constate, par conséquent, après examen des pièces présentées, qu'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1,25 euro, décidée suivant la quatrième décision de la DUA, a été entièrement souscrite et a donc été définitivement réalisée,

Décide de clôturer l'Augmentation de Capital.

Le Président précise, en tant que de besoin, que ces actions ont été inscrites dans les registres de la Société à la date d'établissement du certificat de libération des actions, soit, au 16 mai 2025.

Cette décision est adoptée par le Président.

II. MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Le Président,

Rappelle qu'aux termes de la septième décision des DUA, la collectivité des associés a décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, de modifier les statuts de la Société conformément au projet de statuts modifiés de la Société figurant en annexe du rapport du Président,

Au vu de la décision ci-dessus constatant la réalisation définitive et la clôture de l'Augmentation de Capital,

Constate la levée de la condition suspensive ainsi que la modification effective des statuts, tels qu'ils figurent en annexe des présentes.

III. POUVOIRS – FORMALITES

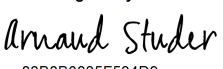
Le Président,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par le Président.

[...]

Certifié conforme par le Président

DocuSigned by:

83B8B0835F534D9...
Le Président
KHUNJERAB SARL
Par : Monsieur Arnaud Studer